



Ref : CFVU2021/21-0905

**CFVU DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2021/2022.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé que :**

*La délibération porte sur les MECC des formations qui ont été communiquées par les composantes avant le 23/09/2021, à savoir :*

- *Les compétences transversales de licence et master,*
- *Le DAEU,*
- *UFR STC : les modalités de licence (sauf double diplôme Anglais – information, communication), licence professionnelle, master et DU,*
- *UFR Humanités : les modalités de master,*
- *UFR Langues & civilisations : master études basques, master études chinoise, master commerce international et pays émergents,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres), LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2021/2022.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2021.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>6</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>
Nombre de votes pour	<b>24</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.